

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie

**Arrêté n° du
portant homologation du référentiel et du plan de contrôle-cadre du label « Transition
énergétique et climat »**

NOR : DEVD1521749A

La ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie ;

Vu le chapitre VIII du titre II du livre Ier (partie réglementaire) du code de l'environnement ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le référentiel et le plan de contrôle-cadre du label « Transition énergétique et climat » en annexe du présent arrêté sont homologués. Ces deux documents sont consultables sur le site Internet du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie.

Article 2

La commissaire générale au développement durable est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Journal officiel de la République française.

Fait le

La ministre de l'écologie, du
développement durable et de l'énergie,

Ségolène Royal